



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche**

La Directrice générale
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

**Monsieur le secrétaire général
SNETAP-FSU**

**251, rue de Vaugirard
75732 PARIS cedex 15**

Dossier suivi par : Philippe Vincent

Tél : 01 49 55 51 48
Fax : 01 49 55 40 06

Objet : élèves handicapés dans l'enseignement agricole (votre courrier
du 10 décembre 2011)

Paris, le **4 JAN. 2012**

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 10 décembre 2011, vous avez appelé mon attention sur la réaction de votre organisation la note de service relative au recensement des jeunes handicapés dans l'enseignement agricole.

Vous regrettez que les données du recensement annuel ne comptabilisent plus les jeunes bénéficiaires d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Je vous précise que cette enquête est commune avec le ministère chargé de l'Éducation Nationale, qui en assure le pilotage, et détermine les critères retenus, intégrés dans la plate-forme de remontée de données.

Cette année, suite au constat d'une absence de fiabilité et de difficultés d'exploitation des données recueillies les années précédentes pour ce paramètre, le recensement des PAI n'a pas été retenu par le ministère chargé de l'éducation nationale.

La note de service du MAAPRAT fait donc état de cette modification, dont l'évolution n'est pas de son ressort.

L'accueil et le suivi des jeunes souffrant, notamment, de troubles du langage (élèves dys-) continue cependant à faire l'objet d'une attention particulière.

Une étude à ce sujet a été demandée à l'inspection de l'enseignement agricole.

Je vous prie de croire, monsieur le secrétaire général, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Marion ZALAY

